



République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	09 Novembre 2018	Séance du : 23 Novembre 2018
	<u>Votes : 33</u>	L'An Deux Mille dix-huit, le 23 Novembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 25	Pour : 33	
Absents : 12	Contre :	
Représentés : 8	Abstention :	

Etaient présents : Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), , M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle)

Absents représentés : M. Claude REVEL (Canet) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan)

Absents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), Mme Berthe BARRE (Ceyras), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Objet : Requalification du Parc d'activités des Tanes Basses – Demandes de subventions

Monsieur Brun rapporte que le Parc d'activités des Tanes Basses accueille plus d'une centaine d'entreprises et de nombreux clients et usagers.

Les infrastructures de ce parc d'activités, créé il y a plus de 20 ans se sont dégradées ou ne sont parfois plus adaptées aux nouvelles habitudes de ses usagers.

Une concertation menée entre la Communauté de communes du Clermontais et des représentants des entreprises implantées sur le parc d'activités des Tanes Basses, a permis de déterminer les travaux à mettre en œuvre afin d'améliorer la qualité de cette zone.

Monsieur Brun informe les membres du Conseil communautaire que la première tranche des travaux à réaliser consiste en la requalification de l'entrée de zone et en la requalification de sa signalétique.

La première phase de ces travaux a été réalisée en 2018.

Elle a consisté en la création d'une entrée du parc d'activités qualitative à partir du giratoire d'entrée de ville.

La seconde phase de ces travaux consistera dans :

- La redéfinition du paysage de l'ensemble urbain par plantation d'espaces verts et la création d'aires de convivialité,
- La mise en place d'une nouvelle signalétique,

Le coût de ces travaux est estimé à 91 610 € HT.

Monsieur Brun propose aux membres du Conseil communautaire de solliciter l'ensemble de ses partenaires afin d'obtenir les subventions les plus élevées possible pour le financement de ce projet.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Brun et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de la seconde phase de travaux tel que décrit ci-dessus,

SOLLICITE l'ensemble de ses partenaires afin d'obtenir les subventions les plus élevées possible pour le financement de ce projet,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX